

Délibération : N°2023-10-05 : 26

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 5 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • approbation de la modification de l'ordre du jour.

- Suppression du point 16 : attribution d'une subvention à l'AAE
- Point « Procédure d'aménagement des études » aborder après le point 3

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 18

Pour : 18 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

la modification de l'ordre du jour avec 18 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 5 octobre 2023

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

